

Dans le domaine juridique, l'uniformité règne à un haut degré non seulement parce que les pays scandinaves possèdent à ce point de vue une tradition commune mais parce qu'ils se sont constamment efforcés d'adopter autant que possible des lois identiques. De fait, le droit commercial, le droit privé, le droit familial et les lois sur les successions se rejoignent sur plus d'un point. Il en va de même de la législation dans les matières suivantes: achat, obligations, chèques, lettres de change, assurance, procurations, marques de commerce, circulation aérienne et autres questions analogues. De plus, en vertu de conventions mutuelles relatives au droit criminel et civil, on reconnaît la validité des jugements rendus dans les autres États scandinaves et on leur donne force exécutoire.

### Activités culturelles

Sur le plan culturel, la parenté linguistique a naturellement donné lieu à une interinfluence s'exerçant depuis l'enseignement primaire jusqu'aux études et aux recherches avancées et se retrouvant dans les arts et la littérature de toute la Scandinavie. Ce phénomène s'étend même à la Finlande qui, tout en possédant une langue très différente, utilise généralement le suédois dans ses relations officielles avec ses voisins. On s'applique constamment à faire connaître chez soi l'histoire, l'évolution et les modes de vie des nations sœurs. Des commissions mixtes se chargent de cette campagne d'éducation grâce à laquelle tombent bien des préjugés qui sont souvent des ferments de rancunes. La publication en commun de périodiques, l'organisation de congrès et les échanges de professeurs ont resserré sensiblement la compréhension mutuelle. Comme complément aux initiatives privées, on a créé il y a quelques années la Commission culturelle scandinave. Cet organisme composé de députés, de représentants du gouvernement et de personnalités éminentes du mode artistique et scientifique s'applique efficacement à coordonner les activités culturelles et à planifier les recherches scientifiques et industrielles.

Si dans tous les domaines dont il vient d'être question les organisations coopératives travaillent ferme et ont à leur crédit des réalisations importantes, les efforts pour résoudre le sérieux problème de l'intégration économique n'ont pas encore connu le même succès. En dépit du fait que l'activité commerciale et la politique économique des pays scandinaves, notamment celles du Danemark, de la Norvège et de la Suède, possèdent plus d'un trait en commun, on a montré jusqu'ici beaucoup de prudence et de réserve pour ce qui est de l'unification économique du groupe scandinave. Le développement technique dont les deux ou trois dernières décennies ont été témoins place cette question au plan de l'actualité. A certains égards, les pays scandinaves constituent des unités distinctes qui sont trop petites pour soutenir la concurrence des autres nations sur le marché international. Ayant compris cette difficulté, le Danemark, la Norvège et la Suède ont fondé ensemble après la seconde guerre mondiale une compagnie aérienne, le *Scandinavian Air Lines System*. Non seulement le SAS assure un service entre les pays scandinaves, mais il a organisé des vols réguliers vers cinq continents, en se servant de matériel tout à fait moderne qu'il entretient avec le soin qui caractérise toujours les Scandinaves. Le SAS s'est distingué récemment en établissant le premier vers la côte occidentale de l'Amérique du Nord, un service régulier qui passe au-dessus des régions polaires. La belle réputation que cette compagnie s'est acquise dans toutes les sphères de son activité pendant son existence relativement courte offre un exemple frappant de la collaboration scandinave dans les affaires.